

Vous soutenir dans votre **vie + votre carrière + vos relations professionnelles**



Votre guide des avantages sociaux de Sherwin-Williams

Bienvenue à Sherwin-Williams! Depuis près de 160 ans, notre entreprise prend du galon grâce à un élément important : nos employés. Nous avons comme objectif de veiller à votre bien-être et à celui de votre famille, et nous commençons en vous offrant une foule d'avantages sociaux incomparables adaptés à la vraie vie. Qu'il s'agisse de la couverture des soins de santé, de l'épargne-retraite, de l'assurance-vie ou des programmes de bien-être, nous avons créé des options d'avantages sociaux conçues pour vous aider, vous et votre famille, à vivre en meilleure santé, à épargner plus intelligemment et à vous sentir mieux. Découvrez nos avantages sociaux complets et voyez comment nous pouvons vous aider à planifier l'avenir, à économiser et à protéger ce qui vous tient le plus à cœur.

Remarque : Ce document ne présente que les grandes lignes de certains avantages sociaux offerts par Sherwin-Williams à ses employés canadiens. Il ne prétend pas remplacer les documents officiels du régime, les polices d'assurance et les contrats qui s'appliquent aux régimes individuels. La participation à tout régime d'avantages offert par l'entreprise ne constitue pas une promesse, une garantie ni un engagement d'emploi continu auprès de The Sherwin-Williams Company ou de ses filiales. En cas de conflit ou d'ambiguïté entre ce document et le document du régime, les polices d'assurance ou les contrats, ce sont le document du régime, les polices d'assurance et les contrats qui prévaudront.

Entrée en vigueur : janvier 2026

Révisé en janvier 2026

**SHERWIN
WILLIAMS®**

Réalisez
Votre
Potentiel™



APERÇU DES AVANTAGES SOCIAUX

Guide d'admissibilité aux avantages sociaux 3

Quand et comment s'inscrire 4

MA RETRAITE

Régime d'épargne et d'actionnariat des employés 5

Régime de retraite à cotisation déterminée (RPA) 7

Admissibilité à la retraite..... 8

Ressources en ligne sur la retraite 9

MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ

Couverture liée aux soins médicaux, aux soins dentaires et aux soins oculaires

Prestations médicales 10

Régime d'assurance pour soins médicaux et soins oculaires..... 11

Régime d'assurance médicaments sur ordonnance 12

Régime d'assurance dentaire 14

Maple..... 15

Assurance-vie

Assurance-vie de base et assurance-vie facultative 16

Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative 17

Désigner ou mettre à jour les renseignements sur le bénéficiaire d'assurance-vie ou d'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels 18

Invalidité

Invalidité de courte durée 19

Invalidité de longue durée 20

MON BIEN-ÊTRE

DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle 21

GoodLife Fitness 22

MES SUPPLÉMENTS

Assurance pour voyages d'affaires 23

Centre Marketplace des rabais sur les avantages sociaux de S-W..... 25

Vacances 26

MES RESSOURCES

Coordonnées pour les régimes d'assurance de Sherwin-Williams 27



Guide d'admissibilité aux avantages sociaux



Avantage social	Employé permanent à temps plein	Employé permanent à temps partiel	Employé à temps partiel (Saskatchewan)*	Temporaire à temps plein et temporaire à temps partiel	Alternance travail études/stagiaire
MA RETRAITE					
Régime d'épargne et d'actionnariat des employés	•	•	•	•	•
Régime de retraite à cotisation déterminée (RPA)	•	•	•	•	•
MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ : COUVERTURE LIÉE AUX SOINS MÉDICAUX, AUX SOINS DENTAIRES ET AUX SOINS OCULAIRES					
Régime d'assurances médicaments sur ordonnance	•		•		
Régime d'assurance dentaire	•		•		
Régime de soins oculaires	•		•		
Maple	•		•		
MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ : ASSURANCE-VIE					
Assurance-vie et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels	•		•		
Assurance-vie facultative pour employés	•		•		
Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative	•				
MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ : INVALIDITÉ					
Invalidité de courte durée	•				
Invalidité de longue durée	•				
MON BIEN-ÊTRE					
DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle	•	•	•		
GoodLife Fitness	•	•	•	•	•
MES SUPPLÉMENTS					
Assurance contre les accidents de voyage d'affaires	•		•		
Centre des rabais sur les avantages sociaux de Sherwin Williams	•	•	•	•	•
Régime pour voyageur mondial – Régime de soins médicaux d'urgence à l'intention du voyageur d'affaires international	•				

* L'employé doit vivre obligatoirement en Saskatchewan. Devient admissible après six mois d'emploi continu. Peut travailler 30 heures par semaine mais pas moins de 15 heures. Doit répondre aux exigences des RH.



Quand et comment s'inscrire



Avantages sociaux en santé et bien-être

La couverture entre en vigueur le premier jour suivant la réalisation d'un mois d'emploi actif ininterrompu à temps plein. Les employés disposent de 60 jours à partir de leur date d'admissibilité pour inscrire des personnes à charge en remplissant le formulaire d'inscription qui leur sera posté; ils peuvent aussi l'obtenir à l'adresse sherwinfr.benefitscentre.ca.

Afin de s'assurer que les personnes à charge admissibles sont inscrites et que les cartes d'assurance sont délivrées, les employés réguliers à temps plein doivent remplir le formulaire d'inscription aux avantages sociaux dans les 60 jours suivant leur date d'embauche. En vous inscrivant pendant cette période, vous éviterez un statut de demandeur tardif des personnes à charge et toute retenue salariale rétroactive pour votre couverture. Votre couverture complète comprend : Assurance-vie, assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, assurance invalidité de longue durée, assurance maladie et assurance dentaire.

Régime de retraite et régime d'épargne et d'actionnariat des employés

L'inscription au régime de retraite à cotisation déterminée de Sherwin-Williams (régime de pension agréé ou RPA) est automatique, une fois que vous êtes admissible. Veuillez consulter

les renseignements supplémentaires dans la [section Régime de retraite à cotisation déterminée \(RPA\)](#) de ce document.

Les employés doivent choisir de participer au régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB) de Sherwin-Williams, au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et au régime enregistré de retraite conjoint (RERC) collectif. Canada Vie (auparavant connue sous le nom de Great-West Life) fait parvenir à tous les nouveaux employés des renseignements sur l'inscription aux régimes. [Voir les détails à la page 5.](#)

REMARQUE : L'employé est automatiquement inscrit à l'assurance médicale, à l'assurance médicaments sur ordonnance, à l'assurance dentaire, au programme Maple, à l'assurance-vie, à l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels, à l'assurance invalidité de courte durée ainsi qu'à l'assurance invalidité de longue durée. L'employé peut choisir de s'inscrire à l'assurance-vie facultative et à l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative.

Pour inscrire un(e) conjoint(e)/partenaire domestique ou un enfant à charge aux couvertures liées aux soins médicaux, aux médicaments sur ordonnance ou aux soins dentaires et oculaires, veuillez consigner leurs informations dans le formulaire d'inscription.

Pour terminer le processus d'inscription aux avantages sociaux en santé et bien-être :

1. À l'embauche, les employés admissibles aux avantages sociaux recevront, à leur adresse personnelle, une trousse d'embauche contenant un formulaire d'inscription, une lettre expliquant la couverture et une enveloppe de retour.
2. Toutes les sections du formulaire d'inscription doivent être remplies. Ce processus permettra de commencer l'inscription des personnes à charge désignées.
3. Pour terminer le processus d'inscription, une copie signée du formulaire dûment rempli doit être envoyée au Centre de service aux employés de Sherwin-Williams Canada, à l'adresse suivante :

Sherwin-Williams Canada Employee Benefit Service Centre
30 Kelfield Street
Toronto, ON M9W 5A2
Téléphone : 844 994-9989
sherwin@benefitscentre.ca

Vous devez soumettre le formulaire rempli et signé pour garantir la désignation de bénéficiaire.
4. Les formulaires d'inscription doivent être soumis au plus tard 60 jours après votre date d'embauche.



Régime d'épargne et d'actionnariat des employés



Le régime d'épargne et d'actionnariat des employés de The Sherwin-Williams Company (« le régime ») vous permet de mettre une partie de votre paie de côté pour votre retraite. Le régime est composé d'un régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB), d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et du régime enregistré de retraite conjoint (RERC) collectif. Le régime, accompagné d'autres économies personnelles, peut être une source importante de revenu à la retraite.

Admissibilité

Un employé permanent à temps plein, à temps partiel ou temporaire peut s'inscrire au régime **immédiatement** à l'embauche chez Sherwin-Williams. À compter du premier jour du mois suivant l'achèvement d'un an de service continu chez S-W, vous êtes admissible aux cotisations de contrepartie de l'entreprise. Vous devez choisir de participer à ces régimes en vous inscrivant à votre compte Canada Vie. Canada Vie (auparavant connue sous le nom de Great-West Life) fait parvenir à tous les nouveaux employés des renseignements sur l'inscription au RPEB et au REER. Appelez la ligne d'accès de Canada Vie au 1 800 724-3402, de 8 h à 20 h HE, pour plus d'informations.

Vos cotisations

Vous pouvez cotiser au régime au moyen de retenues salariales immédiatement à l'embauche. Ces cotisations ne doivent pas dépasser 20 % de votre salaire. Vous pouvez choisir d'orienter vos cotisations vers les régimes EPSP, REER ou RCRSP, ou les répartir entre une combinaison des trois. Cette flexibilité vous permet d'adapter votre stratégie d'épargne-retraite afin qu'elle corresponde le mieux à vos objectifs financiers. Vous pouvez également verser des cotisations forfaitaires sous forme de chèque directement au programme. Ces cotisations forfaitaires ne sont toutefois pas admissibles aux cotisations de contrepartie de l'entreprise.

Si vous choisissez de verser des cotisations au REER ou au RCRSP, il vous incombe de surveiller votre plafond de cotisation REER disponible. De plus, les cotisations de l'entreprise au régime de retraite à cotisations déterminées réduiront vos droits de cotisation à un REER au cours de l'année suivante (voir [la page 7](#) pour plus de détails sur le régime de retraite).



Des questions? Communiquez avec Canada Vie au 1 800 724-3402 pour plus d'informations.

Suite à la page suivante



Régime d'épargne et d'actionnariat des employés *suite*



Cotisations de contrepartie de l'entreprise

La contrepartie de l'entreprise vous aide à maximiser vos économies. À compter du premier jour du mois suivant la fin d'une année d'emploi continu, Sherwin-Williams versera une cotisation de contrepartie égale à 50 % des premiers 7 % (jusqu'à un maximum de 3,5 %) de vos cotisations. Vous pouvez répartir la cotisation de contrepartie entre le RPEB ou le REER, pourvu que la répartition soit de 100 % au total. Si un employé ne verse pas la cotisation de contrepartie dans le régime de son choix, le système passera automatiquement par défaut au même régime que les cotisations de l'employé.

Acquisition

L'acquisition vous donne droit aux fonds versés dans votre compte du régime. Cela signifie que vous pouvez retirer le solde acquis dans le compte au moment de quitter l'entreprise. L'acquisition des droits à vos cotisations et aux cotisations de contrepartie de l'entreprise est totale, et ce, en tout temps.

Investissements

En plus de choisir le régime auquel vous souhaitez cotiser, vous avez également la possibilité de déterminer la façon dont vos cotisations sont investies. Les cotisations de l'employé et de l'employeur au REER seront automatiquement investies dans le fonds commun de placement correspondant à votre groupe d'âge, à moins que vous ne choisissiez d'investir dans l'un des autres fonds offerts. Il existe une grande variété de fonds parmi lesquels choisir, représentant toutes les principales catégories d'actifs. Vous pouvez mettre à jour vos options de placement n'importe quel jour ouvrable en appelant Canada Vie.

Toutes les cotisations au régime RPEB sont toutefois investies uniquement en actions de The Sherwin-Williams Company.

Accès aux fonds en cours d'emploi

Vous pouvez retirer toute portion de vos cotisations et toute cotisation de contrepartie de l'entreprise acquise en tout temps. Cependant, les retraits peuvent être assujettis à des frais de retrait et vous pourriez ne pas être en mesure de faire des cotisations au Régime pour une période donnée. Veuillez communiquer avec Canada Vie au 1 800 724-3402 pour plus d'informations.

Accès aux fonds quand vous quittez l'entreprise

Si vous prenez votre retraite et quittez l'entreprise, vous pouvez choisir de retirer le contenu de votre compte en tout temps après la date de votre retraite. Si vous quittez l'entreprise pour toute autre raison que la retraite, vous devrez communiquer avec Canada Vie pour leur indiquer quoi faire avec ces sommes.

Désignation de bénéficiaire

Si vous n'avez pas déjà sélectionné les bénéficiaires de votre régime ou si vous avez vécu un événement marquant comme un mariage, un divorce, la naissance d'un enfant ou un décès dans la famille, il est temps de penser à vos désignations de bénéficiaire. Pour présenter ou mettre à jour votre désignation de bénéficiaire, appelez la ligne d'accès de Canada Vie au 1 800 724-3402, de 8 h à 20 h HE.

 **Des questions?** Communiquez avec Canada Vie au 1 800 724-3402 pour plus d'informations.



Régime de retraite à cotisation déterminée (RPA)



Le régime de retraite pour les salariés de Sherwin-Williams Canada Inc., constitué d'un régime de retraite à cotisation déterminée (RRCD) et d'un régime de pension agréé (RPA), peut vous aider à accumuler des fonds pour la retraite.

Vous ne versez aucune cotisation à ce régime. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, toutes les cotisations au compte sont faites par l'entreprise.

Admissibilité

À titre d'employé permanent à temps plein ou à temps partiel de l'entreprise, vous êtes admissible au régime à partir du premier jour du mois suivant la réalisation d'une année de service ininterrompu. Une fois que vous êtes admissible, l'inscription au RPA est automatique.

Canada Vie vous enverra une trousse de bienvenue environ six (6) semaines avant que vous deveniez admissible au RPA.

Cotisation de l'entreprise

Sherwin-Williams versera une cotisation équivalente à 4 % de votre salaire de base normal, incluant les primes et le temps supplémentaire.

Investissements

Les cotisations au RPA seront automatiquement investies dans le fonds commun de placement correspondant à votre groupe d'âge, à moins que vous ne choisissiez d'investir dans l'un des autres fonds offerts. Il existe une grande variété de fonds parmi lesquels choisir, représentant toutes les principales catégories d'actifs. Vous pouvez mettre à jour vos options de placement n'importe quel jour ouvrable en appelant Canada Vie.

Acquisition

L'acquisition des droits à vos cotisations et aux cotisations de contrepartie de l'entreprise est totale, et ce, en tout temps. L'acquisition des droits au régime est immédiate et vous n'êtes pas autorisé à retirer des sommes du régime pendant que vous êtes au service de l'entreprise.



Admissibilité à la retraite



La date de retraite habituelle d'un employé correspond au premier jour du mois suivant son 65^e anniversaire de naissance. La date de retraite anticipée d'un employé correspond au premier jour du mois suivant son 55^e anniversaire de naissance. Il n'existe aucune exigence concernant la période de service.



Des questions?

Rendez-vous sur
sherwinfr.benefitscentre.ca
pour plus d'informations.



Ressources en ligne sur la retraite

ma.canadavie.com/

Ma Canada Vie au travail

Les ressources suivantes sont offertes aux membres des régimes de retraite et d'épargne de Sherwin-Williams. Nous vous invitons à utiliser ces outils, puisqu'ils peuvent vous aider à atteindre vos objectifs de retraite. Ma Canada Vie au travail contient des renseignements et de nombreux outils pour vous permettre de gérer vos régimes. Vous pouvez :

- vérifier le solde de votre compte;
- voir le taux de rendement des sommes que vous avez investies;
- imprimer des relevés;
- obtenir les duplicatas de relevés d'impôts;
- effectuer des opérations;
- personnaliser votre page d'accueil de façon à afficher les renseignements qui vous sont les plus utiles;
- créer un plan de retraite.

Rendez-vous sur my.canadalife.com. Si vous avez perdu votre identifiant ou votre mot de passe d'accès, vous pouvez communiquer avec l'équipe du soutien technique de Canada Vie au 1 888 222-0775.

Conseils d'experts à chaque étape du processus

Un conseiller Santé et Placement Canada Vie est l'un des avantages de votre régime.

Un conseiller Santé et Placement peut vous aider à...

Planifier votre retraite

- Discuter de ce à quoi ressemble la retraite pour vous
- Maximiser votre régime de retraite collectif pour atteindre votre objectif d'épargne plus rapidement
- Estimer votre revenu pendant la retraite
- En savoir plus sur les sources de revenus, y compris les prestations gouvernementales

Comprendre votre couverture

- Passer en revue votre couverture actuelle de soins de santé et de soins dentaires
- Fournir des conseils sur une couverture supplémentaire ou étendue
- Apprendre à utiliser vos avantages sociaux

Investir pour atteindre un objectif financier

- Déterminer votre tolérance au risque.
- Passer en revue vos options de placement.
- Prenez rendez-vous à un moment qui vous convient sur canadalife.com/freedomexperience

Webinaires Épargner pour la vie

Participez aux webinaires de Canada Vie pour améliorer votre littératie financière et

en savoir plus sur la façon dont un régime d'épargne collectif peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Consultez le site Web du webinaire à l'adresse canadalife.com/saving-for-life-webinars pour connaître l'horaire actuel des webinaires.

Essayez le PARCOURS judicieux

Le programme éducatif PARCOURS judicieux vous aide à planifier votre retraite ainsi qu'à gérer vos épargnes à long terme. Certains renseignements sont adaptés aux étapes du processus de retraite afin de répondre à vos besoins uniques.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur canadalife.com/smartpath

Objectifs financiers

Objectifs financiers est un site Web de bien-être financier qui fournit des ressources de planification financière holistiques. Accédez à Objectifs financiers en ouvrant une session sur my.canadalife.com et en sélectionnant Ressources, puis Conseils d'épargne.



Des questions? Visitez my.canadalife.com ou composez le 1 800 724-3402.



Prestations médicales



Sherwin-Williams reconnaît l'importance de maintenir un programme d'avantages sociaux exhaustif. Nous avons comme objectif de veiller à votre bien-être et à celui de votre famille, et nous commençons en vous offrant une foule d'avantages sociaux incomparables adaptés à la vraie vie.

Le régime d'assurance de Green Shield a été conçu pour offrir de nombreux services importants et couvrir les dépenses qui ne sont pas prises en charge par notre régime d'assurance maladie gouvernemental, comme les médicaments sur ordonnance, les professionnels de la santé, l'équipement médical, les soins dentaires, les soins médicaux à l'étranger et beaucoup plus.

Régimes d'assurance provinciaux

Rendez-vous sur sherwin.benefitscentre.ca et choisissez l'onglet « Centre de ressources » pour consulter un PDF propre à chaque province qui contient un lien vers le site Web de l'assurance provinciale. Vous

pouvez également cliquer sur les liens ci-dessous pour afficher ces documents PDF.

[Régime d'assurance maladie de l'Alberta](#)

[Régime de services médicaux de la C.-B. \(MSP\)](#)

[Insured Benefits Branch of Manitoba](#)

[Nouveau-Brunswick : assurance maladie du Nouveau-Brunswick](#)

[Régime d'assurance maladie de Terre-Neuve-et-Labrador](#)

[Santé Nouvelle-Écosse](#)

[Régime d'assurance maladie de l'Ontario \(RAMO\)](#)

[Bureau de santé de l'Î.-P.-É.](#)

[Régime d'assurance maladie du Québec \(RAMQ\)](#)

[Gouvernement de la Saskatchewan](#)



 **Des questions?** Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.



Régime d'assurance pour soins médicaux et soins oculaires

Maximum global : 100 000 \$ par année civile. Le maximum ne s'applique pas à la couverture à l'extérieur du pays.



COUVERTURE OFFERTE :	VOTRE QUOTE-PART :	MAXIMUM PAYÉ PAR LE RÉGIME :
Médicaments sur ordonnance Carte-médicaments à paiement direct – liste de médicaments à paliers de remboursement	10 % – marque privilégiée/générique; 20 % – marque non privilégiée/générique; 10 % – médicaments spécialisés	
Audio (prothèses auditives)	0 %	700 \$ par période de cinq ans selon la date du premier remboursement versé
Articles et services médicaux	0 %	
BiPAP, CPAP, APAP, aérochambre, stimulateur de croissance osseuse, pompes à perfusion d'insuline	0 %	10 000 \$ combiné à vie
Musculosquelettique – Stimulateur (TENS)		700 \$ à vie
Dispositifs de contraception		50 \$ par année civile
Chaussures		
Bottes ou chaussures faites sur mesure		Une paire par année civile, jusqu'à concurrence de 400 \$
Prothèses plantaires faites sur mesure		Une paire par année civile, jusqu'à concurrence de 400 \$
Examens de la vue		Un examen par période de 24 mois consécutifs selon la date du premier remboursement versé (tous les 12 mois pour les enfants à charge de moins de 18 ans) compris avec Vision Max
Glucomètre	0 %	Un tous les trois ans, jusqu'à concurrence de 200 \$
Prothèses mammaires	0 %	150 \$ par période de cinq ans selon la date du premier remboursement versé
Soutien-gorge (de mastectomie)	0 %	Deux par année civile
Bas de compression	0 %	Deux paires par année civile
Autres articles et services – voir le livret du régime sur le site Web du Centre des avantages sociaux du Canada.	0 %	Frais habituels et raisonnables

COUVERTURE OFFERTE :	VOTRE QUOTE-PART :	MAXIMUM PAYÉ PAR LE RÉGIME :
Transport d'urgence	0 %	200 \$ par année civile
Soins infirmiers privés à domicile	0 %	10 000 \$ par année civile
Services professionnels ■ Acuponcteur ■ Podologue et podiatre ■ Chiropraticien ■ Naturopathe ■ Ostéopathe ■ Psychologue/travailleur social ■ Physiothérapeute ■ Massothérapeute agréé (recommandation requise du médecin) ■ Orthophoniste	0 %	Maximum combiné de 1 500 \$ par année civile pour l'ensemble des praticiens, plus une radiographie par année civile pour chacun des praticiens suivants : chiropraticien, podiatre et ostéopathe.
Vision Lunettes ou verres de contact sur ordonnance, ou verres de contact nécessaires sur le plan médical	0 %	350 \$ par période de 24 mois selon la date du premier remboursement versé (tous les 12 mois pour les enfants à charge de moins de 21 ans)
Hôpital	0 %	Chambre à deux lits maximum de 200 \$ par jour



 **Des questions?** Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.

Régime d'assurance médicaments sur ordonnance



Les prestations de médicaments sur ordonnance, jusqu'à concurrence du montant inscrit au tableau des prestations, pour les médicaments qui :

- a) font l'objet d'une ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste légalement compétent aux termes de la loi; et
- b) exigent légalement une ordonnance et possèdent un numéro d'identification du médicament (DIN);
- c) sont admissibles au paiement direct.

Sous réserve d'approbation par Green Shield, ce régime inclut les médicaments possédant un numéro d'identification du médicament (Drug Identification Number, DIN) qui peuvent être obtenus sans ordonnance, y compris l'insuline et toute autre solution injectable approuvée, ainsi que les fournitures associées telles que les seringues, les aiguilles et les agents réactifs pour personnes diabétiques.

Certains médicaments peuvent exiger une approbation préalable. Votre pharmacien est au courant des médicaments qui appartiennent à cette catégorie.

En aucun cas la quantité de médicaments reçue ne doit dépasser une provision de trois mois (six mois si une période

de vacances doit être couverte) par approvisionnement. Elle ne doit pas non plus dépasser une provision de 13 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Le programme de médicaments de Sherwin-Williams est basé sur une liste de médicaments à paliers de remboursement. Voir les détails à la [page 13](#).

REMARQUE :
Assurance médicaments après 65 ans :
La quote-part de l'assurance médicaments ainsi que la franchise (s'il y a lieu) dans votre province de résidence peuvent vous être remboursées.

Résidents du Québec seulement :
La loi exige que Green Shield respecte les directives de remboursement de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec) pour tous les résidents du Québec. Si vous êtes âgé de moins de 65 ans, vous devez adhérer au régime d'assurance médicaments sur ordonnance de Green Shield, qui sera l'unique payeur. Si vous avez 65 ans ou plus, l'inscription à la RAMQ est automatique, tandis que l'inscription au régime d'assurance médicaments sur ordonnance de Green Shield est facultative. La RAMQ est alors le premier payeur.

Si une disposition quelconque du régime ne respecte pas les exigences minimales du régime de la RAMQ, des ajustements sont automatiquement apportés pour répondre aux exigences de la RAMQ.

Les produits suivants ne sont pas admissibles aux prestations et aucune somme n'en sera remboursée :

- a) Produits d'abandon du tabac et médicaments pour le traitement de la dysfonction érectile.
- b) Produits pouvant légalement être vendus ou proposés à la vente ailleurs que dans une pharmacie de détail, et qui ne sont normalement pas considérés par les praticiens comme des médicaments nécessitant ou exigeant une ordonnance.
- c) Ingrédients ou produits n'ayant pas été approuvés par Santé Canada pour le traitement d'un problème de santé ou d'une maladie et qui sont considérés comme expérimentaux ou pouvant être rendus à l'étape des essais.
- d) Mélanges préparés par un pharmacien qui ne sont pas conformes à la politique en vigueur de Green Shield sur les médicaments composés.



Suite à la page suivante

 **Des questions?** Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.

Régime d'assurance médicaments sur ordonnance *suite*



Liste de médicaments à paliers de remboursement de Green Shield Canada (GSC)

Les listes de médicaments à paliers de remboursement commencent à attirer l'attention sur le marché canadien. Courantes aux États-Unis et conformes à notre approche en matière d'assurance en Amérique du Nord, les listes de médicaments à paliers de remboursement regroupent les médicaments en différentes catégories et désignent les niveaux de remboursement correspondants (quote-part ou coassurance), permettant ainsi une meilleure gestion du régime d'assurance médicaments.

Qu'est-ce qu'une liste de médicaments à paliers de remboursement?

Commençons par expliquer ce qu'est une liste de médicaments remboursés. En termes simples, il s'agit d'une liste de médicaments couverts par l'assurance, dans ce cas, par votre régime d'assurance médicaments de GSC. La liste des médicaments remboursés du régime regroupe les médicaments en trois paliers, ou catégories, et un pourcentage de couverture différent est attribué à chacun d'entre eux. Cela signifie que les frais remboursables pourraient être moins élevés en fonction du médicament que vous choisissez avec votre médecin. Si vous choisissez un médicament du palier 1 au lieu du palier 2, vous et Sherwin-Williams économisez de l'argent.

Fonctionnement...

Le régime a été conçu pour vous donner un maximum de choix et de flexibilité. La plupart des catégories de médicaments thérapeutiques (groupe de médicaments traitant le même problème de santé) comptent différents médicaments à différents paliers. Par exemple, tous les antidépresseurs ne seront pas regroupés au même palier – chaque antidépresseur sera placé à un palier selon son coût et son efficacité.



Des questions? Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.



Régime d'assurance dentaire



COUVERTURE OFFERTE :	VOTRE QUOTE-PART :	MAXIMUM PAYÉ PAR LE RÉGIME :
De base, préventif, endodontie et périodontie	10 %	1 500 \$ par personne couverte par année civile (de base, de base complète et majeure combinée)
Restauration majeure	40 %	Inscription tardive : 250 \$ pour les 12 premiers mois de couverture (de base, de base complète et majeure combinée)
Orthodontie (pour les enfants à charge de moins de 17 ans)	50 %	1 500 \$ par personne couverte pour la vie, à l'intention des enfants à charge de 17 ans et moins seulement Inscription tardive : aucune couverture pendant les 12 premiers mois de la couverture

Guide des tarifs : Guide des tarifs actuels de l'Association dentaire provinciale à l'intention des praticiens généralistes dans la province où les services sont rendus.
Dans le cas d'hygiénistes dentaires autonomes, le moindre des coûts figurant au guide des tarifs de l'association provinciale des hygiénistes dentaires et au guide des tarifs de l'Association dentaire provinciale à l'intention des praticiens généralistes dans la province où les services sont rendus.
Pour l'Alberta, où il n'y a pas de guide des tarifs, le remboursement sera effectué en fonction d'une grille tarifaire établie par Green Shield pour cette province.



Régime d'assurance dentaire de Sherwin-Williams

Le régime d'assurance dentaire de S-W est administré par Green Shield et vous permet de recourir à tout dentiste autorisé à exercer sa profession pour vos soins dentaires.
Couverture du régime :

- Services diagnostiques et préventifs de base, y compris les examens buccaux complets une fois aux trois ans, les radiographies, les examens d'urgence et le nettoyage des dents.
 - Services de restauration de base, y compris l'amalgame, les restaurations de la même couleur que la dent, les plombages temporaires sédatifs et les incrustations.
 - Chirurgies buccales de base et complètes.
 - Services de prothèses dentaires standard.
 - Traitements d'endodontie, y compris les traitements de canal.
 - Services d'orthodontie, y compris le remboursement de traitements d'orthodontie visant à aligner les dents et à corriger une occlusion désalignée.
- Cette couverture est offerte aux enfants à charge de 17 ans et moins seulement.**

Prédétermination

Avant de commencer les traitements :

- Pour tout traitement proposé touchant les couronnes, les incrustations avec recouvrement et les ponts dentaires, votre dentiste **doit** établir un devis et le soumettre aux fins d'évaluation. L'évaluation de Green Shield du traitement proposé peut aboutir à une prestation moindre à verser ou au refus des prestations. L'omission de soumettre un devis avant de commencer les traitements entraînera un retard de l'évaluation.
- **Si le coût total de tout autre traitement proposé dépasse 300 \$, nous recommandons de soumettre un devis établi par votre dentiste.**

 **Des questions?**
Communiquez avec
Green Shield au
1 416 926-2990.

Maple est le plus grand prestataire de soins virtuels en tout temps au Canada. Des visites en ligne avec un médecin sont possibles à tout moment et en tout lieu.

Comment s'inscrire :

- Accédez au site getmaple.ca/greenshield
- Pour vous inscrire, saisissez votre date de naissance et votre numéro d'identification de participant au régime.
- Si vous avez un iPhone ou un iPad ou un appareil Android, vous pouvez télécharger l'application Maple.

Soutien :

Si vous avez le moindre problème, vous pouvez parler à un représentant de Maple en :

- cliquant sur l'icône de clavardage dans le coin inférieur de l'application Maple ou sur getmaple.ca;
- envoyant un courriel à l'adresse support@getmaple.ca.

Coût des services :

Une consultation avec un médecin généraliste est offerte gratuitement à l'employé. L'employé doit assumer des frais pour les consultations ou les services spécialisés suivants :

Les spécialistes libres pour les consultations peuvent varier d'une province à l'autre et peuvent inclure, sans s'y limiter, la psychothérapie, la dermatologie, la consultation en lactation, le diabète, la formation du personnel infirmier, l'endocrinologie, la navigation en oncologie, la naturopathie et la psychiatrie.

Offert aux employés permanents à temps plein et aux employés à temps partiel admissibles de la Saskatchewan inscrits au régime d'assurances médicaments sur ordonnance.



Des questions? Communiquez avec Maple au 1 888 711-1119.

Assurance-vie de base et assurance-vie facultative



Sherwin-Williams paie le coût total de l'assurance-vie de base des employés équivalente à deux fois leur revenu annuel, jusqu'à concurrence d'un million de dollars si l'employé est âgé de moins de 65 ans. Sherwin-Williams offre l'assurance-vie de base et l'assurance-vie facultative par l'entremise de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Si vous êtes toujours employé de Sherwin-Williams après l'âge de 65 ans, votre couverture d'assurance-vie de base sera réduite de 50 % et prendra fin à votre retraite ou à l'âge de 75 ans. La couverture d'assurance-vie de base des employés est un avantage obligatoire duquel les employés n'ont pas la possibilité de se soustraire.

Demande d'assurance-vie facultative

Si vous faites la demande d'une assurance-vie facultative, vous devez également remplir le *formulaire de preuve d'assurabilité*. Si vous faites la demande d'une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative, vous devez également remplir le *formulaire de preuve d'assurabilité*. Si vous ne faites pas la demande au moment de l'inscription, vous pouvez toujours présenter une demande à n'importe quel moment, pourvu que vous ayez moins de 65 ans. Vous pouvez également augmenter ou réduire la couverture facultative en tout temps. Les cotisations de l'employé à l'assurance-vie facultative se font par retenues salariales.

Assurance-vie facultative – niveau de couverture et coût

L'assurance-vie facultative est disponible par tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 250 000 \$. L'âge sert à déterminer le coût de la couverture. Une fois que vous avez déterminé le taux correspondant à votre situation, multipliez le chiffre par le montant de la couverture demandée, puis divisez le résultat par 1 000.

Exemple : Une femme de 33 ans qui ne fume pas et qui souhaite acquérir une assurance-vie facultative de 100 000 \$ devrait payer 7,02 \$ par mois ($100\,000 \$ \times 0,0702 \$ \div 1\,000$).

HOMME – ÂGE	PERSONNE QUI NE FUME PAS	PERSONNE QUI FUME	FEMME – ÂGE	PERSONNE QUI NE FUME PAS	PERSONNE QUI FUME
Moins de 30 ans	0,1159 \$	0,1246 \$	Moins de 30 ans	0,0474 \$	0,0490 \$
30 à 34 ans	0,1369 \$	0,2371 \$	30 à 34 ans	0,0702 \$	0,1317 \$
35 à 39 ans	0,1369 \$	0,2371 \$	35 à 39 ans	0,0702 \$	0,1317 \$
40 à 44 ans	0,1704 \$	0,3496 \$	40 à 44 ans	0,1053 \$	0,2372 \$
45 à 49 ans	0,2729 \$	0,6439 \$	45 à 49 ans	0,1659 \$	0,4114 \$
50 à 54 ans	0,4298 \$	1,1440 \$	50 à 54 ans	0,2601 \$	0,6641 \$
55 à 59 ans	0,7028 \$	1,9816 \$	55 à 59 ans	0,4169 \$	1,0259 \$
60 à 64 ans	1,19552 \$	3,3028 \$	60 à 64 ans	0,7067 \$	1,5923 \$
64 à 69 ans	2,1071 \$	5,2789 \$	64 à 69 ans	1,2398 \$	2,4725 \$

Soulignons que, si vous devez passer à une tranche d'âges supérieure, le taux changera la journée de votre anniversaire.

 **Des questions?** Communiquez avec Empire Vie au 1 844 944-9989.



Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative



L'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative servent à vous protéger ou à laisser un petit surplus à ceux qui vous sont chers en cas de décès ou d'accident soudain. Sherwin-Williams paie le coût total de l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base équivalente à deux fois le revenu annuel, jusqu'à concurrence d'un million de dollars si l'employé est âgé de moins de 65 ans. Selon votre situation familiale et vos obligations financières, l'assurance de base comprise dans le régime collectif pourrait ne pas suffire à vos besoins. L'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative vous permet de vous procurer une couverture supplémentaire à un coût relativement peu élevé.

Demande d'une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative

Au moment de l'inscription à l'assurance, ou si vous participez déjà au régime, remplissez le *formulaire d'inscription* à l'assurance facultative. Si vous faites la demande d'une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative, vous devez également remplir le *formulaire de preuve d'assurabilité*. Si vous ne faites pas la demande au moment de l'inscription, vous pouvez toujours présenter une demande à n'importe quel moment, pourvu que vous ayez moins de 65 ans. Vous pouvez également augmenter ou réduire la couverture facultative en tout temps. Les cotisations de l'employé à l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative se font par retenues salariales.

Dans le cadre des régimes d'assurance décès et mutilation accidentels de base et facultatif, la couverture prend fin à l'âge de 75 ans.

Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative – niveau de couverture et coût

L'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative vous est offerte par tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 250 000 \$ ou 10 fois le revenu, selon le montant moindre.

Régime familial :

Conjoint(e) :

- 50 % du montant du participant s'il n'y a aucun enfant
- autrement, 40 % du montant du participant

Enfants :

- 10 % du montant du participant par enfant
- 20 % du montant du participant par enfant s'il n'y a pas de conjoint(e) survivant(e)

Exemple : Une personne de 40 ans qui souhaite acquérir une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de 100 000 \$ devrait payer 2,00 \$ par mois ($100\,000 \$ \times 0,02 \$ \div 1\,000$).



 **Des questions?** Communiquez avec Chubb Life au 1 877 772-7797.

ASSURÉ	TAUX/TRANCHE
Participant au régime	0,02/1 000 \$
Régime familial	0,032/1 000 \$

Désigner ou mettre à jour les renseignements sur le bénéficiaire d'assurance vie ou d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident



Désignation de bénéficiaire

Un employé peut changer le bénéficiaire désigné antérieurement lors de l'inscription initiale en remplissant la section applicable du formulaire de changement par l'employé. Vous trouverez un formulaire de changement sur notre site Web du Centre des avantages (sherwin.benefitscentre.ca). Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou le télécharger en format PDF. Retournez le formulaire signé au Centre de service aux employés de Sherwin-Williams Canada ([voir les détails à la page 4](#)).

Soulignons que, dans la province de Québec, la désignation initiale d'un(e) conjoint(e) à titre de bénéficiaire au moment de l'inscription est irrévocable, à moins que la mention « révocable » soit inscrite dans l'inscription initiale après le nom du (de la) conjoint(e). Un bénéficiaire irrévocable ne peut être changé sans la permission écrite de la personne nommée.

Employés dont les bénéficiaires sont mineurs

Les employés doivent désigner un fiduciaire pour le bénéficiaire mineur afin d'éviter que le produit de l'assurance-vie soit retenu par la compagnie d'assurance, le tuteur public ou les tribunaux. Le bureau du tuteur public est établi en vertu de la législation de nombreuses provinces.

 **Des questions?** Communiquez avec le Centre de service de Sherwin-Williams Canada au 1 844 994-9989.



Invalidité de courte durée



À titre d'employé permanent à temps plein, vous êtes automatiquement inscrit au régime d'invalidité de courte durée après 90 jours d'emploi actif et continu à temps plein. Le régime est entièrement payé par Sherwin-Williams :

Voici un résumé de vos prestations d'assurance invalidité :

Durée et montant des prestations

Après la période d'attente, le régime maintiendra un pourcentage de votre salaire de base pendant un maximum de vingt-cinq (25) semaines si vous continuez à être incapable de travailler en raison d'une invalidité. Les montants des prestations versées dans le cadre du régime sont calculés en pourcentage de votre salaire de base et sont versés selon votre cycle de paie régulier. Votre salaire normal sur la base de votre horaire de travail habituel désigne votre salaire et votre rémunération avant que les retenues salariales, les cotisations de réduction du salaire ou d'autres cotisations avant impôt ne soient déduites de votre salaire. Le salaire de base normal ne comprend pas les heures supplémentaires, les primes, la rémunération incitative ou les autres types de rémunération, sauf les heures supplémentaires prévues au calendrier, le cas échéant.

Montant maximal des prestations

Rémunération complète (100 %)

Rémunération partielle (70 %)

8 semaines 17 semaines

Remarque pour les employés ayant travaillé pendant neuf (9) ans ou plus en date du 1^{er} janvier 2022 : La prestation ci-dessus n'augmente pas avec les années de service supplémentaires. Toutefois, les employés ayant neuf (9) années de service ou plus au 1^{er} janvier 2022 recevront des prestations supplémentaires aux termes du Régime en raison de leur durée de service à cette date.



Des questions?

Communiquez avec Empire Vie au 1 888 247-4956.



Invalidité de longue durée

L'assurance invalidité de longue durée vous permet de toucher des prestations en cas d'invalidité. Une fois que vous avez rempli le formulaire d'inscription aux prestations, vous êtes automatiquement inscrit à l'assurance invalidité de longue durée de base. Les coûts liés à cette assurance sont entièrement payés par l'employé. Si vous devenez invalide et recevez des prestations d'invalidité de longue durée (ILD), ces prestations vous seront versées sans être imposables. Si vous devez vous prévaloir de prestations d'invalidité de longue durée, elles sont versées selon des conditions fiscales avantageuses, car les primes sont payées par retenues salariales. L'assurance invalidité de longue durée est administrée par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Le coût de l'assurance invalidité de longue durée s'élève à 4,87 \$ par tranche de 100 \$ de prestations d'invalidité de longue durée (ce coût pourrait changer chaque année). Si vous êtes invalide pendant au moins six mois en raison d'une maladie ou d'une blessure, vous pouvez faire une demande de prestations d'invalidité de longue durée équivalant à 60 % de votre revenu mensuel de base tiré de toutes les sources, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. L'assurance invalidité de longue durée prend fin au 65^e anniversaire de naissance de l'employé. L'assurance invalidité de longue durée est un avantage obligatoire duquel les employés n'ont pas la possibilité de se soustraire.

Calcul des primes mensuelles :

Prestations d'invalidité de longue durée calculées en fonction d'un salaire annuel de 40 000 \$

- Prenez le salaire annuel et divisez-le par 12 (mois) :
- **$40\,000 \$ \div 12 = 3\,333,33 \$$**
- Les prestations d'invalidité de longue durée correspondent à 60 % du salaire mensuel, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Multipliez par 60 % :
- **$3\,333,00 \$ \times 0,60 = 2\,000,00 \$$ (montant mensuel admissible)**
- Multipliez par 4,87 \$ (prime par tranche de 100 \$ de prestations), puis divisez par 100 :
- **$2\,000,00 \$ \times 4,87 \$ \div 100 = 97,40 \$$ (prime mensuelle)**

Les taxes provinciales applicables seront ajoutées à la retenue sur la paie.



Des questions?

Communiquez avec Empire Vie au 1 844 944-9989.



DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle

Assistance. Assistance. Connaissances.

Nous sommes conscients que trouver un équilibre entre les exigences et pressions au travail et la vie personnelle présente parfois d'énormes défis. Le programme DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle, notre programme de soutien aux employés, est offert aux employés permanents à temps plein et à temps partiel canadiens et à toute personne qui réside avec eux.

Ce service gratuit et confidentiel, administré par CuraLinc, est offert en tout temps. Appelez pour discuter des questions suivantes avec un professionnel :

- Problèmes juridiques
- Conseils financiers
- Problèmes conjugaux et familiaux
- Problèmes liés à la garde d'enfants et aux soins des aînés
- Toxicomanie et dépendance
- Stress, anxiété ou autres sujets liés à la santé émotionnelle et bien plus

ask work/life
solutions
ASSISTANCE. SUPPORT. KNOWLEDGE.

Vous pouvez recevoir gratuitement des services de consultation confidentielle pour un maximum de six (6) visites en personne ou virtuelles par personne, par problème et par année civile. Aucune franchise, aucune quote-part ou aucun formulaire de demande de remboursement n'est requis. Vous êtes automatiquement inscrit à ce programme entièrement payé par Sherwin-Williams.



Des questions? Appelez DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle au 1 877 847-4525.



Avec plus de 1,4 million de membres et 200 clubs, GoodLife est la plus grande chaîne de centres de fitness au Canada, et est fièrement détenue et exploitée par des Canadiens. GoodLife s'engage à offrir un service de qualité pour aider ses membres à atteindre leurs objectifs de santé et de bien-être grâce à des équipements à la fine pointe de la technologie, des poids libres et des activités optionnelles telles que les cours collectifs, l'entraînement individuel ou en équipe et des programmes spécialisés.

Les principales caractéristiques de GoodLife comprennent :

- Rabais de 25 % sur toutes les options d'adhésion à un programme de conditionnement physique
- Prix préférentiels pour les membres dans plus de 200 clubs GoodLife Fitness partout au pays
- Accès à des équipements à la fine pointe de la technologie, à des cours collectifs, à des entraînements virtuels et bien plus encore.

- Possibilité de présenter l'offre d'adhésion d'entreprise à un maximum de deux (2) membres de la famille au point d'inscription initial ou à tout moment après
- Soutien pour votre bien-être, selon votre emploi du temps

Comment s'inscrire :

- Rendez-vous sur corporate.goodlifefitness.com et saisissez votre identifiant d'employé unique. Vous pouvez le trouver en consultant votre relevé de gains (talon de paie).
- Connectez-vous à votre compte GoodLife ou sélectionnez « Create New (Créer un nouveau compte) ».
- Sélectionnez le club de votre choix pour voir les types d'adhésion et les tarifs disponibles.

Il ne s'agit pas seulement d'une adhésion à un centre de conditionnement physique : c'est un investissement pour votre santé, votre vitalité et votre bonheur



Des questions?

Communiquez avec GoodLife au 1 800 287-4631.



GoodLife
FITNESS

Assurance pour voyages d'affaires



Crisis24

Sherwin-Williams s'est associée à Crisis24 pour veiller à ce que tout le personnel de SW voyageant à l'international bénéficie d'un accès direct en tout temps à une assistance et à des conseils professionnels en matière de sécurité et de santé lors de voyages d'affaires.

Nous vous invitons à appeler la ligne de soutien Crisis24 au + 1 917 398-9781 en tout temps pour toute question, toute préoccupation ou tout problème lié aux déplacements, que ce soit avant, pendant ou après votre voyage.

Crisis24 peut fournir de l'aide pour les éléments suivants :

- Toute question de nature médicale ou liée à la sécurité avant le voyage
- Sécurité, évacuation médicale et assistance en cas d'incident en tout temps pendant le voyage
- Coordination et recommandations d'assurance médicale de voyage de S-W
- Soutien si vous avez besoin de médicaments

Crisis24 Horizon

Une ligne d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et de nombreuses fonctions d'auto-assistance sont disponibles sur Crisis24 Horizon, notamment :

- Alertes de menaces et de perturbations
- Cotes de risque et renseignements locaux
- Sensibilisation aux zones de menace
- Fiches de conseils
- Ligne d'assistance médicale et de sécurité en tout temps
- Ligne d'assistance Travel Safe S-W : +1 917 398-9781

Pour se connecter à Crisis24 Horizon :

Ordinateur de bureau :

Allez à Crisis24horizon.com

Application mobile :

Téléchargez l'application mobile Crisis24 Horizon à partir de votre boutique d'applications.



Balayez pour télécharger l'application mobile Crisis24 Horizon.

Votre sécurité est toujours importante pour l'entreprise et vous pouvez donc aussi utiliser l'application lorsque vous voyagez pour des raisons personnelles.

Ouverture de session :

1. À partir de l'application ou du bureau, saisissez votre adresse courriel S-W et cliquez sur Sign In (Connexion)
2. Vous serez redirigé vers la page d'ouverture de session de l'employé. Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis appuyez sur Sign In (Connexion)
3. Suivez les invites supplémentaires pour configurer et réviser votre profil, ajouter des personnes à contacter en cas d'urgence et définir vos préférences.

Ordinateur de bureau : Allez à Preferences (Préférences), situé sous votre nom dans le coin supérieur droit, et configurez les notifications que vous préférez recevoir.

Mobile : Suivez les invites pour activer les notifications poussées et les services de localisation pour recevoir des notifications d'alerte en fonction de votre emplacement actuel.



Des questions?
Appelez Crisis24 au
1 917 398-9781.

Suite à la page suivante

Assurance pour voyages d'affaires *suite*



Régime pour voyageur mondial

Sherwin-Williams offre le programme Voyageur mondial gratuitement à tous les employés réguliers à temps plein voyageant pour affaires autorisées en dehors de leur pays d'origine. La couverture est également offerte aux personnes à charge admissibles qui voyagent avec l'employé.

Qui est couvert?

- **Employés** : permanents à temps plein de moins de 70 ans
- **Personne à charge** : Conjoint(e) ou partenaire domestique de moins de 70 ans, enfant célibataire d'au plus 26 ans.



Balayez pour télécharger l'application mobile Blue Cross Blue Shield Global.



* Les gains annuels de base excluent les heures supplémentaires, les primes, les commissions et les rémunérations spéciales.

Qu'est-ce qu'il couvre?

- Soins médicaux et dentaires d'urgence
- Visites chez le médecin
- Médicaments sur ordonnance
- Séjours à l'hôpital pour des soins urgents

Directives de voyage

- Doit être un voyage d'affaires international autorisé
- La garantie s'applique pour un maximum de 180 jours consécutifs par voyage, avec un maximum de 270 jours de voyage par année
- Les déplacements à l'intérieur des États-Unis et de leurs territoires ne sont pas considérés comme des voyages internationaux aux fins de ce régime.

Vous avez des questions sur le programme Voyageur mondial?

Appelez BlueCross BlueShield Global au 1 215 798-3714.



Assurance contre les accidents lors de voyage d'affaires*

L'assurance contre les accidents de voyage d'affaires est offerte gratuitement à tous les employés permanents, ainsi qu'aux employés à temps partiel non syndiqués de la Saskatchewan.

Qu'est-ce qu'il couvre?

Ce régime offre une couverture pour le décès ou la mutilation accidentels qui se produisent pendant un voyage d'affaires autorisé, défini comme tout voyage approuvé par Sherwin-Williams pour mener les activités de l'entreprise à l'extérieur de votre lieu de travail habituel.

Vous avez des questions au sujet de l'assurance contre les accidents de voyage d'affaires?

Composez le 1 215 798-3714.



Crisis24 est le premier point de contact si vous êtes en déplacement et avez besoin d'aide. Consultez la page suivante pour obtenir des renseignements sur Crisis24 et le numéro à contacter.

Les avantages clés comprennent :

- **Prestation de décès accidentel** : 5 fois votre salaire annuel de base (minimum : 100 000 \$ | Maximum : 1 000 000 \$)
- **Couverture supplémentaire** : Frais médicaux et dentaires en raison d'un accident lors d'un voyage d'affaires
- **Couverture familiale** : Le conjoint/partenaire domestique et les enfants à charge peuvent être admissibles s'ils voyagent avec vous pour affaires ou pour un déménagement

Pour déposer une réclamation d'accident de voyage d'affaires, envoyez un courriel à claimnotificationfos@zurich.com.

Consultez les documents du régime sur myswbenefits.com pour obtenir plus de renseignements sur les couvertures spécifiques.



Centre Marketplace des rabais sur les avantages sociaux de S-W



Bienvenue dans votre marché des rabais Sherwin-Williams!

Profitez de rabais, de récompenses et d'avantages sur des milliers de marques que vous aimez dans une variété de catégories :

- Voyage
- Éducation
- Restaurants
- Assurance
- Auto
- Vêtements et accessoires
- Santé et bien-être
- Sports et plein air
- Électronique
- Beauté et spa
- Aubaines locales
- Billets de divertissement

Il est facile d'y accéder et de commencer à économiser!

1. Allez à sherwin.benefitscentre.ca
2. Cliquez sur l'onglet « Bien-être personnel » et sélectionnez « Centre des rabais sur les avantages sociaux de Sherwin Williams »
3. Cliquez sur le lien pour créer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour commencer!

Ou rendez-vous sur myswdiscountsca.benefithub.com



? **Des questions?** Appelez au 1 866 664-4621 ou envoyez un courriel à customercare@benefithub.com.

Vacances



Sherwin-Williams accorde une grande importance au bien-être de ses employés et est heureuse d’offrir un calendrier croissant de vacances payées en fonction des années de service dans l’entreprise.

Au cours de votre première année, vous bénéficiez de vacances annuelles en fonction de votre date d’embauche. Après votre première année chez Sherwin-Williams, vous bénéficierez de jours de vacances supplémentaires selon le calendrier des vacances.

Le calendrier des vacances s’applique aux employés canadiens à temps plein. Veuillez consulter la politique de congés de Sherwin-Williams pour obtenir plus de détails sur les droits aux congés des employés à temps plein et à temps partiel régulier.

Années d’ancienneté	Calendrier des vacances
Nouvel employé	3 à 13 jours*
1 an	13 à 15 jours*
2 ans	16 jours
3 à 4 ans	17 jours
5 à 7 ans	21 jours
8 à 9 ans	22 jours
10 à 14 ans	23 jours
15 à 16 ans	26 jours
17 à 24 ans	28 jours
plus de 25 ans	31 jours

* En fonction de la date d’embauche.

 **Des questions?** Veuillez communiquer avec votre partenaire commercial local des ressources humaines.



Coordonnées pour les régimes d'assurance de Sherwin-Williams



Centre de service de Sherwin-Williams Canada

sherwinfr.benefitscentre.ca

1 844 994-9989

PROGRAMME DEMANDER DES SOLUTIONS DE TRAVAIL/VIE PERSONNELLE Programme de soutien aux employés	eap.sherwin.com code de groupe : sherwinwilliams 1 877 847-4525	EMPIRE VIE Assurance-vie de base, assurance-vie facultative et assurance invalidité de longue durée	1 844 994-9989 group.csu@empire.ca
BLUECROSS BLUESHIELD GLOBAL Pour le régime pour voyageur mondial, les expatriés et les TCN	geo-blue.com Numéro sans frais : 1 888 412-6403 À frais virés : +1 610 254-5830 customerservice@geo-blue.com Assistance médicale et évacuation en tout temps : Appels à frais virés acceptés : + 1 215 798-3714 ou globalhealth@geo-blue.com	Invalidité de courte durée	1 888 247-4956 sherwinwilliamsclaims@empirelife.ca
CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative	199 Bay Street, bureau 2500 Case postale 139 Commerce Court Toronto (Ontario) M5L 1E2 1 877 772-7797 Numéro de police : GL10520301 Canada.ChubbLife@chubb.com	GOODLIFE FITNESS Rabais pour les centres de conditionnement physique	1 800 287-4631 corporate.goodlifefitness.com
CANADA VIE Retraite et épargne	ma.canadavie.com/ 1 800 724-3402 Services de retraite collectifs 330 University Avenue Toronto (Ontario) M5G 1R8	GREEN SHIELD Soins médicaux et dentaires	greenshield.ca 416 926-2990 Numéro sans frais : 1 888 711-1119
CRISIS24 Ressources d'urgence pour de voyages internationaux	traveler.worldcue.com 1 833 791-2577	MAPLE Soins virtuels en tout temps	getmaple.ca/greenshield 1 888 711-1119
		BENEFITHUB MARKETPLACE SHERWIN-WILLIAMS Centre des rabais	myswdiscountsca.benefithub.com +1 866 664-4621 customercare@benefithub.com
		CENTRE DE SERVICE AUX EMPLOYÉS DE SHERWIN-WILLIAMS CANADA Administration des avantages sociaux	sherwinfr.benefitscentre.ca 1 844 994-9989 sherwin@benefitscentre.ca 30 Kelfield Street Toronto, ON M9W-5A2



Remarque : Ce document ne présente que les grandes lignes de certains avantages sociaux offerts par Sherwin-Williams à ses employés canadiens. Il ne prétend pas remplacer les documents officiels du régime, les polices d'assurance et les contrats qui s'appliquent aux régimes individuels. Comme indiqué dans les documents officiels du régime, Sherwin-Williams ou ses filiales se réserve le droit de modifier, adapter ou mettre fin au régime à tout moment et pour quelque raison que ce soit. La participation à tout régime d'avantages offert par l'entreprise ne constitue pas une promesse, une garantie ni un engagement d'emploi continu auprès de The Sherwin-Williams Company ou de ses filiales. En cas de conflit ou d'ambiguïté entre ce document et le document du régime, les polices d'assurance ou les contrats, ce sont le document du régime, les polices d'assurance et les contrats qui prévaudront.